

DYSORTHOGRAPHIE

Définition

La dysorthographe est un trouble d'apprentissage caractérisé par un défaut d'assimilation important et durable des règles orthographiques. Les recherches, encore peu nombreuses et peu approfondies, ne nous donnent que peu d'information sur les causes de ces troubles. Ils sont majoritairement secondaires à une dyslexie.

Quelles difficultés rencontre l'enfant ?

Selon les cas, l'enfant a des difficultés à mettre en lien les lettres et leurs sons, à isoler les mots écrits les uns des autres, à maîtriser l'orthographe et la grammaire, à organiser les énoncés écrits. Ces difficultés peuvent se manifester en copie ou en écriture sous dictée.

Les problèmes découlant de la dysorthographe sont :

- Une lenteur d'exécution, des hésitations et une pauvreté des productions ;
- Des fautes d'orthographe, de conjugaison, de grammaire et d'analyse ;
- Des difficultés à l'écrit semblables à celles du dyslexique ;
- Des erreurs de copies et des découpages arbitraires ;
- Des économies de syllabes, des omissions et des mots soudés.

Qui dit dysorthographe ne dit pas dyslexie !

Alors que la dyslexie est dans la plupart des cas associée à une **dysorthographe**, la réciproque n'est pas vraie. En effet, des troubles dysorthographiques peuvent être observés chez un enfant qui ne présente aucune dyslexie.

Les différents troubles de la dysorthographe

L'enfant commet de nombreuses erreurs de transcription :

- Erreurs auditives par substitutions entre sons proches (confusions sourdes/sonores : grogne -> crogne...), par assimilations (sachant -> chachant...) ou par substitutions de mots (sentier -> chemin, le -> les...),
- Erreurs visuelles (chemin -> chenin...),
- Inversions (sept ->step...),
- Erreurs au niveau du code phonologique par non respect des règles ou par méconnaissance (ill, gn, oi...)
- Erreurs d'homophones (a/à, vert/vers...),
- Erreurs de découpage (lendemain -> lent de main, n'osèrent -> nosèrent...)
- Confusions entre catégories grammaticales (pour les nourrir -> pour les nourries...),
- Mauvaise mémorisation de l'orthographe d'usage même pour des mots familiers et fréquents.

Comment repérer l'enfant dysorthographique ?

L'enfant présente des difficultés durables et spécifiques à l'écrit qui ne se retrouvent pas à l'oral. Il connaît des problèmes importants pour recopier, il oublie des lettres ou des syllabes, commet des fautes d'orthographe, de grammaire ou de conjugaison, n'arrive pas à visualiser mentalement les mots et connaît une lenteur d'exécution ainsi

que des hésitations. L'enfant atteint de dysorthographe découpe arbitrairement les mots ou au contraire, il les soude.

On ne parle de dysorthographe que lorsque ces comportements persistent au-delà du CE1.

Comment établir un diagnostic ?

Dans un premier temps, il est nécessaire de faire un bilan orthophonique complet, qui permettra d'évaluer le niveau de langage oral et écrit de l'enfant. L'analyse de ces résultats permet à l'orthophoniste d'établir un diagnostic précis, mettant en évidence les capacités préservées et déficitaires de l'enfant, et un projet thérapeutique. Dans de nombreux cas, un bilan pluridisciplinaire (neuropédiatrique, neuropsychologique, psychologique, psychomoteur, orthoptique...) est nécessaire pour déceler toutes difficultés autres devant également être prises en compte. Devant la persistance de difficultés sévères un recours aux Centres de Référence des Troubles d'Apprentissages sera nécessaire.

Quelles sont les aides possibles ?

Pour améliorer la vie scolaire des enfants dysorthographiques, l'école peut mettre en place, à la demande de la famille, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Il s'agit d'un dispositif permettant des aménagements scolaires (prises en charge rééducatives sur le temps scolaire, aménagements pédagogiques possibles avec l'accord de l'équipe éducative...). Dans les cas plus complexes, il sera nécessaire de saisir la MDPH (Maison des Personnes Handicapées) pour qu'elle établisse un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Il permet la mise en place d'aménagements de la scolarité (prise en charge sur le temps scolaire), d'aménagements pédagogiques (allègement scolaire, photocopies de cours), l'attribution de matériel adapté (ordinateur, correcteur orthographique, logiciel de dictée vocale...) et l'obtention de tiers temps supplémentaire...

Qui rééduque l'enfant dysorthographique ?

La rééducation de la dysorthographe est faite par un orthophoniste en cabinet libéral, en hôpital ou en établissement spécialisé... Celle-ci doit être la plus précoce et régulière possible, en moyenne deux séances hebdomadaires, en prise en charge individuelle. Il n'existe pas de rééducation type. Celle-ci doit être adaptée aux capacités et à la personnalité de l'enfant.

Selon la nature et la sévérité du trouble, une prise en charge pluridisciplinaire sera nécessaire pouvant associer psychothérapie, psychomotricité, orthoptie... Ces suivis peuvent être effectués en libéral ou en CMP-CMPP (Centre Médico Psychologique ou Médico Psycho-Pédagogique), par un SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) ou des centres spécialisés dans la prise en charge des troubles spécifiques d'apprentissages.

Sites d'information et associations qui peuvent vous aider

- APEDA-FRANCE (Association française de Parents d'Enfants en Difficulté d'Apprentissage du langage écrit et oral) : www.apeda-France.com
- CORIDYS : Association d'aide aux porteurs de troubles cognitifs : www.coridys.asso.fr

Sources :

INTEGRASCOL (portail d'information destiné aux enseignants) : www.integrascal.fr